



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Déclaration d'intention relative au projet de modernisation de la
voie mère au port de Calais**

En application de l'article L.121-18 du Code de l'Environnement

Date de publication : 23 juillet 2020

Document disponible sur:

- le site des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Declaration-d-intention>);
- et sur le site de la SNCF (<https://www.sncf-reseau.com/fr/hauts-de-france/modernisation-voie-ferree-entre-port-calais-et-gare-calais-ville>).

Le droit d'initiative est à exprimer dans un délai de 4 mois à compter de la présente publication de la déclaration d'intention :

- par voie postale à la Préfecture du Pas-de-Calais :

Préfecture du Pas-de-Calais
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

- par voie électronique : pref-declaration-dintention@pas-de-calais.gouv.fr, en identifiant le projet en objet.